

# Indonésie

## UNE SITUATION PARADOXALE

### POUR LE PLUS GRAND PAYS MUSULMAN DU MONDE



**JEAN-CHARLES ROUGE**  
Attaché commercial économie, finances, multilatéral Mission économique, à l'ambassade de France en Indonésie

La finance islamique en Indonésie représente une faible part du système financier national. Encore marginale mais en forte progression, elle ne pénétrera durablement le pays que si le programme de réformes du gouvernement s'accélère.

De nombreuses caractéristiques de l'Indonésie amèneraient naturellement un investisseur étranger à penser que la finance islamique occupe une place importante du système financier national : une population de 230 millions d'habitants à 85 % musulmane, un secteur bancaire en cours de consolidation et de restructuration dix ans après la crise qui l'a fait implorer, d'importants besoins de financement de l'économie – notamment pour les petites et moyennes entreprises –, pléthores de projets d'infrastructures en recherche de financement, une croissance importante du crédit aux particuliers, etc. Pourtant, le secteur bancaire islamique ne représente que 1,6 % des actifs bancaires du pays en 2007.

Les banques conventionnelles occupent une place prédominante, même si de plus en plus d'institutions bancaires islamiques voient le jour chaque année. Fin 2006, trois banques islamiques, 20 succursales bancaires islamiques et 105 banques rurales islamiques, soit un total de 636 agences réparties dans le pays, proposaient à leurs clients des solutions de financement conformes aux préceptes de la religion musulmane définis par la charia. On estime cette année à 2,4 millions (2 fois plus qu'en 2000)

les clients d'établissements proposant des opérations, produits ou services financiers islamiques. Ce chiffre semble loin du potentiel. Dix ans après la crise asiatique, l'aversion au risque des banques conventionnelles indonésiennes limite encore l'accès au crédit dans de nombreux secteurs et incite de plus en plus de particuliers et d'entreprises à rechercher des sources de financement alternatives. La croissance des financements des banques et succursales islamiques est donc importante : entre 30 et 40 % par an, représentant près de 3 % du financement bancaire national en 2006 (contre 2,2 % en 2005). Le taux de financement non performant (NPF) a atteint de 4,8 % en 2006.

Le marché d'actions islamiques est faiblement développé. Contrairement à la Malaisie voisine, il n'y a pas d'organisme centralisé pour juger de la conformité à la charia des actions des entreprises, et ce sont les banques islamiques elles-mêmes qui doivent remplir cette fonction. On remarque toutefois une forte croissance de l'indice boursier islamique (JII, ou Jakarta Islamic Index), de 56 % en 2006, en ligne avec l'indice conventionnel (JSX) qui a cru de près de 60 % en 2006. Quant au marché d'obligations islamiques, il démontre de plus en plus

son potentiel, freiné toutefois par un cadre fiscal contraignant. Deux types d'obligations islamiques, dites *sukuk*, sont principalement utilisés :

- les obligations *murabaha*, adossées à des contrats d'achat et de revente à crédit ;
- les obligations *ijarah*, adossées sur des contrats de *leasing*.

Dix-sept entreprises sont autorisées à émettre des *sukuk* en Indonésie, soit 10,5 % des émetteurs. À titre d'exemple, Indosat (Indonesian Satellite Corp.) a émis des obligations islamiques à trois reprises, en 2002, 2005 et 2007 (219 millions de dollars US). PLN (société d'électricité nationale) en a également émis en 2006 et 2007 (345 millions de dollars US). La tentation est grande pour l'État indonésien de recourir à ces instruments et capter ainsi une partie de ces capitaux étrangers. Il est probable que l'État émette sa première *sukuk* souveraine en 2008, ce qui contribuera au financement du déficit budgétaire, estimé à 96 trillions de rupiah (7,2 milliards de dollars US).

#### des freins à la croissance à lever

La comparaison avec le voisin malaisien est peu flatteuse pour l'Indonésie lorsque l'on regarde le degré de pénétration de la finance islamique dans le pays. La mise en place d'un cadre réglementaire approprié a démarré dix ans après la Malaisie. Le texte fondateur de la finance islamique indonésienne est le *Banking Act* n°7 de 1992 (amendé par l'Act n°10 de 1998). Complétée par l'Act n°23 de 1999, lui-même amendé par l'Act

n°3 de 2004, cette loi permet à la Banque centrale de réglementer et superviser les banques islamiques et l'autorise à émettre des instruments monétaires conformes aux préceptes définis par la charia.

Par la suite, la Banque centrale a élaboré un plan d'action qui, à l'horizon 2015, fixe des objectifs précis de développement du secteur islamique bancaire. Ce plan d'action s'intègre pleinement dans le plan d'architecture des banques indonésiennes 2004-2015 pris pour consolider et restructurer l'ensemble du secteur bancaire après la crise asiatique de 1997. L'infrastructure permettant de s'assurer de la conformité des banques aux préceptes contenus dans la charia est aujourd'hui en place. Le Conseil indonésien des Ulamas (MUI) fonctionne, et le Conseil national de la charia (DSN) est l'unique institution chargée d'émettre des fatwas sur les instruments de finance islamique en Indonésie. En complément, des Conseils de supervision de la charia sont systématiquement mis en place dans les banques ayant des activités de finance islamique pour garantir le strict respect de ces principes dans les opérations, les produits et les services offerts par ces établissements.

Plusieurs éléments viennent cependant freiner le développement de ce secteur. L'Etat, la Banque centrale, le Conseil national de la charia et le Conseil indonésien des Ulamas ont pour l'instant montré peu de capacités à créer des instruments permettant d'absorber les excès de liquidités des banques islamiques. Seul le recours aux dépôts *wadiah* – dépôts qui sont uniquement rémunérés à la discrétion de la banque qui en bénéficie, et que les banques tentent donc d'utiliser le moins possible pour placer leurs fonds – est offert à ces établissements. L'émission prochaine de certificats charia Banque centrale (Sharia SBI), plus rémunérateurs, devrait être bien accueillie.

D'autre part, la réglementation des *sukkuks* est peu incitative. À titre d'exemple, les contrats *murabaha*, à travers lesquels les banques achètent un actif pour le revendre plus cher à un client, sont taxés à l'achat et à la vente. Ces transactions forment aujourd'hui 60 % des transactions réalisées par les banques islamiques en Indonésie. Cette

## Repères

■ **République d'Indonésie.** Pays d'Asie du Sud-Est formé d'un archipel dont les îles principales sont Java, Sumatra, Bornéo, Célèbes et la Papouasie occidentale. On y compte près de 230 millions d'habitants, dont 85 % de musulmans. La devise est la rupie indonésienne (1 € = 12 900 Rp) et le PIB, en 2006, était de 265 milliards de dollars.

Source : FMI.



double taxation handicape donc fortement leur croissance.

Enfin, citons comme autre frein le manque de ressources humaines qualifiées dans le domaine (connaissances des principes religieux contenus dans la charia et de l'industrie bancaire moderne).

Plusieurs projets de loi concernant le secteur de la finance islamique sont en discussion au Parlement et contribueront à lever ces différents obstacles. Les lois sur le système bancaire islamique, sur les *sukkuks* et sur la fiscalité seront prochainement adoptées.

### Des perspectives de croissance conditionnées

Au regard du potentiel que représentent les produits financiers islamiques, la Banque centrale a lancé un programme de développement accéléré. L'objectif fixé par l'institut monétaire est que le total des actifs des banques islamiques atteigne 5 % des actifs totaux d'ici la fin de 2008. Il devra atteindre entre 10 et 15 % en 2015. Son plan d'action s'articule autour de trois axes :

- sensibiliser le public à la finance islamique ;
- faciliter l'accès aux produits et services des banques islamiques ;
- promouvoir les investissements

étrangers en instruments financiers islamiques.

L'engouement pour la finance islamique en Indonésie est récent, tant au niveau des entreprises que du gouvernement. Il n'est pas étranger aux désillusions et à l'empressement des autorités qui éprouvent, d'une part, des difficultés à réformer de façon appropriée le cadre général des affaires et, d'autre part, à financer de manière conventionnelle les nombreuses infrastructures qui font défaut au pays. Les besoins en investissements dans ce domaine sont massifs, estimés à 150 milliards de dollars US sur les dix prochaines années. Le gouvernement ne parviendra à capter une partie des capitaux étrangers islamiques que s'il accélère son programme de réformes pour les accueillir. Plusieurs projets d'infrastructures dont le schéma de financement prévoyait l'émission d'obligations islamiques sont aujourd'hui suspendus pour des raisons de fiscalité contraignantes. Clairement, l'avenir de la finance islamique en Indonésie dépend de la détermination du gouvernement à faire avancer le programme des réformes actuelles (loi sur les investissements, programme de privatisations, marché du travail, questions foncières, fiscalité, etc.). ■